

ARRETE n°2017-DRLP-BREEC-230 AB
en date du 30 mai 2017
modifiant l'arrêté fixant la liste des candidats
dans les circonscriptions de la Vienne à
l'occasion du premier tour des élections
législatives du 11 juin 2017

**La préfète de la Vienne,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

VU le code électoral et notamment les articles L.154 à L.163, le tableau n° 1 annexé à l'article L. 125 et les articles R. 98 à R. 102 ;

VU le décret n° 2017-616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU la circulaire ministérielle n°INTA17142149C du 11 mai 2017 relative à l'organisation des élections législatives des 11 et 18 juin 2017 ;

VU l'arrêté n° 2017-SG-SCAADE-005 en date du 31 mars 2017, donnant délégation de signature à Monsieur Émile SOUMBO, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Vienne ;

VU les déclarations de candidature recueillies à la Préfecture de la Vienne entre le lundi 15 mai et le vendredi 19 mai 2017 à 18h00 ;

VU l'arrêté n° 2017-DRLP-BREEC-219 SCT en date du 22 mai 2017, fixant la liste des candidats dans les circonscriptions de la Vienne à l'occasion du premier tour des élections législatives du 11 juin 2017 ;

CONSIDERANT la demande expresse de Madame Elodie Martine Cécile ANDRE, suppléante de Monsieur MARTINET Patrick, candidat dûment enregistré dans la 1ère circonscription de la Vienne, relative à la modification du prénom initialement inscrit sur la déclaration de candidature et sur le bulletin de vote;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1 – L'enregistrement effectué au nom de Monsieur MARTINET Patrick, candidat dûment enregistré dans la 1ère circonscription de la Vienne, est modifié comme suit:

Candidat: "**Patrick MARTINET**"

Suppléante: "**Élodie ANDRÉ**"

Article 2 – Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne, les Sous-Préfets de Châtellerault et Montmorillon et les Maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à chacun des membres de la commission de propagande et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.

Pour la préfète et par délégation,
le Secrétaire Général,

Émile SOUMBO